Fenouillet
sur Canal et Garonne

Charte d'utilisation des réseaux sociaux

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à la vie municipale et à ses activités en visitant, participant ou utilisant, les outils numériques de la mairie qui sont des espaces d'information et d'échanges communautaires.

Par le fait, d'aimer ou de visiter ces espaces, vous acceptez pleinement et sans aucune réserve la présente charte d'utilisation, et vous engagez, lors de chacune de vos visites à la respecter. Nous vous invitons donc à consulter les règles de bonne conduite ci-après.

Le site internet de la ville www.fenouillet.fr est l'outil privilégié de la communication institutionnelle fenouilletaine, mais la mairie de Fenouillet est aussi présente sur les réseaux sociaux via **Facebook** (la page *Mairie Fenouillet* et le groupe *Entraide Fenouillet*), **Instagram**, **Twitter** et elle édite une chaîne **Youtube**.

La présence de la ville de Fenouillet sur les réseaux sociaux vise : à développer une communauté Internet conviviale autour des actions municipales de la ville, à diffuser son actualité, ses valeurs, ses projets, à informer sur ses multiples domaines d'activités.

Si, après publication, les modérateurs estiment que le commentaire n'est pas conforme à la présente charte, aux règles de bonne conduite en vigueur sur Internet, à la loi française ou porte atteinte à l'image ou à la réputation de la ville, il se réserve le droit de le supprimer sans préavis.

Sont notamment interdites toutes les publications contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, au droit d'auteur ou droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit des marques, au droit au respect de la vie privée ou toute publication qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur. Il en est de même pour les publications à caractère injurieux, grossier, raciste, xénophobe, pornographique, sexiste et les incitations à la haine ou à la violence.

Les commentaires et contributions hors sujet, superflus ou redondants, ainsi que les questions personnelles ne sont pas admis. Vous avez la possibilité d'envoyer un message ou de contacter la mairie à l'adresse mail **courrier@mairie-fenouillet.fr**

La publicité et le prosélytisme sont également interdits : annoncer un événement est possible mais en aucun cas vous ne pouvez mettre en avant un produit, une marque, un parti politique ou une religion.

Pour les évènements ou pour apparaître sur l'annuaire des entreprises, vous pouvez contacter **communication@mairie-fenouillet.fr** ou le faire via le **formulaire de contact** du site.

Les messages contenant des coordonnées téléphoniques ou postales seront systématiquement supprimés à posteriori.

Les internautes ne respectant pas ces règles de manière répétée pourront se voir appliquer l'une des trois sanctions suivantes :

- Avertissement public sur le ou les commentaires contrevenants
- Avertissement privé de dernier signalement avant exclusion
- Exclusion des comptes de la municipalité

À chaque degré d'intervention du modérateur et lorsqu'une activité sera jugée contraire à la présente charte, des captures d'écrans seront effectuées.

Responsabilité

Les utilisateurs des réseaux sociaux de la ville sont seuls responsables du contenu qu'ils mettent en ligne. Ils s'engagent à ce que les contenus qu'ils publient ne soient pas de nature à porter atteinte aux intérêts légitimes de tiers quels qu'ils soient. La mairie de Fenouillet ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de ces contributions et des conséquences de leur diffusion.

Les modérateurs font leur possible pour éviter que des contributions contraires aux lois, règlements ou à cette charte apparaissent. Cependant, les contributions publiées par les utilisateurs étant mises en ligne immédiatement et contrôlées ultérieurement, la mairie ne peut garantir la licéité, la probité ou la qualité des contributions publiées.

Si vous rencontrez un message que vous jugez illégal ou contraire à la bonne marche des réseaux sociaux, merci de contacter les modérateurs par l'intermédiaire d'un message privé ou d'un mail à **communication@mairie-fenouillet.fr**

Merci de justifier clairement la raison de votre demande de modération.

Les informations mises à disposition sur les réseaux sociaux de la ville le sont uniquement à titre purement informatif. En conséquence, l'utilisation des informations et des contenus disponibles ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de la municipalité.

Règles de bonne conduite sur les réseaux sociaux de la mairie

- Respectez les Conditions Générales d'Utilisation des réseaux sociaux.
- Soignez votre langage, exprimez-vous dans un français clair et évitez les jargons, argots et autres langages SMS.
- Prenez un temps de réflexion avant d'envoyer votre message. Ce que vous ne communiqueriez pas lors d'une conversation réelle ne doit pas non plus être communiqué sur les réseaux sociaux. Vos commentaires et ajouts de médias sont publics et donc visibles par tous, ne l'oubliez pas.
- N'utilisez pas une majorité de majuscules, qui peuvent être perçues comme un manque de respect envers les utilisateurs.
- Exprimez-vous poliment, les insultes ou autres attaques personnelles ne seront pas tolérées sur les comptes.
- Ne cherchez pas le conflit. Les règlements de compte, provocation ou acharnement sur une même personne ne sont pas tolérés, même en l'absence d'insulte.
- Avant de poster un commentaire, vérifiez s'il correspond bien au sujet de discussion. Évitez-les hors-sujets qui entraînent une dévalorisation de la conversation. Se concentrer sur le thème de la discussion en cours permet des échanges évolutifs.
- Vérifier que votre commentaire soit bien affiché en mode public, que tout le monde puisse en prendre connaissance. Si tel n'est pas le cas, une modération pourra être effectuée.
- Vérifiez la source des informations et contenus que vous postez afin d'éviter la désinformation et les rumeurs. Citez vos références et sources. En cas de doute, certains sites spécialisés comme **www.hoaxbuster.com** vous aideront à repérer les hoax (canulars du web).
- Respectez la vie des autres, ne communiquez pas d'informations relatives à votre vie privée (mail, téléphone, adresse, famille…) ou à celle d'un tiers.